

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 MAI 2023 À 16 H 00

-----  
**Rapport N° 18**

**FORMATION SPÉCIALISÉE EN MATIÈRE DE SANTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL  
(FSSSCT) DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND : COMPOSITION DU COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DU  
PERSONNEL**

-----

Aujourd'hui L'an deux mille vingt trois, le cinq mai, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 28 avril 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

**Préside la séance** : Olivier BIANCHI, Maire

**Secrétaire** : Wendy LAFAYE

**Conseiller(e)s présent(e)s :**

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

**Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :**

Jean-Christophe CERVANTES pouvoir à Magali GALLAIS, Cécile AUDET pouvoir à Jérôme AUSLENDER, Odile VIGNAL pouvoir à Yannick VIGIGNOL, Sylviane TARDIEU pouvoir à Pierre MIQUEL, Marion BARRAUD pouvoir à Thomas WEIBEL, Diego LANDIVAR pouvoir à Marianne MAXIMI, Cécile LAPORTE pouvoir à Julien BONY, Catherine PINET-TALLON pouvoir à Jean-Pierre BRENAS, Stanislas RENIE pouvoir à Eric FAIDY

-----  
*Arrivée de Jean-Pierre BRENAS avant le vote de la question n°1.*

*Arrivée de Fatima CHENNOUF-TERRASSE pendant le diaporama de la question n°2.*

*Arrivées de Fatima BISMIR (fin du pouvoir à Stanislas RENIÉ) et Lucie MIZOULE (fin du pouvoir à Samir EL BAKKALI) avant le vote de la question n°2.*

*Marianne MAXIMI demande une suspension de séance après le vote de la question n°2, que M. le Maire accorde. Le quorum étant atteint, M. le Maire reprend la séance.*

*Départs de Diego LANDIVAR (pouvoir à Marianne MAXIMI) et Stanislas RENIÉ (pouvoir à Eric FAIDY) pendant la présentation de la question n°6.*

*Départ de Cécile AUDET (pouvoir à Jérôme AUSLENDER) avant le vote de la question n°7.*

*Les élus des groupes Ensemble Citoyens !- Ville de Clermont-Ferrand et Avenir Républicain quittent la séance après le vote de la question n°46.*

-----

-----  
**Rapport N° 18**  
**FORMATION SPÉCIALISÉE EN MATIÈRE DE SANTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL**  
**(FSSSCT) DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND : COMPOSITION DU COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DU**  
**PERSONNEL**  
-----

Suite à la réforme des instances de dialogue social initiée par la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et à l'intervention notamment du décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux Comités Sociaux Territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements, la délibération n°CM15042022\_019 a été adoptée par le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand le 15 avril 2022.

Cette délibération vise la création du Comité Social Territorial (CST) et de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail (FSSSCT) à la Ville de Clermont-Ferrand.

Concernant la FSSSCT, cette même délibération, suite à la consultation des organisations syndicales représentatives et à l'avis favorable du Comité Technique lors de sa séance du 5 avril 2022, a prévu de :

- Fixer le nombre de représentants du personnel à 10 titulaires et 10 suppléants,
- Fixer le nombre de représentants de l'administration à 10 titulaires et 10 suppléants,
- Conserver la parité entre les 2 collèges,
- Recueillir l'avis des représentants de la collectivité.

Pour les représentants du personnel membres suppléants à la FSSSCT, le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 prévoit une disposition particulière qui a fait l'objet d'un échange le 20 mars 2023 avec les nouvelles organisations syndicales représentatives élues suite aux élections professionnelles du 8 décembre 2022.

L'article 16 du décret susvisé précise que : « lorsque le bon fonctionnement de la formation spécialisée le justifie, l'organe délibérant de la collectivité territoriale peut décider, après avis du comité social territorial, que chaque titulaire dispose de deux suppléants. »

Les organisations syndicales représentatives et l'administration s'y sont montrées favorables et un avis en faveur de cette mesure est intervenu à l'occasion du Comité Social Territorial du 28 mars 2023.

Aussi, la présente délibération vise à instaurer deux suppléants pour chaque titulaire siégeant à la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail (FSSSCT) de la Ville de Clermont-Ferrand.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

De porter à 2 le nombre de représentants suppléants du personnel par représentant titulaire du personnel.

<b>TOTAL VOTANTS :</b>	<b>55</b>	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
<b>TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :</b>	<b>55</b>	=	<b>Pour : 55</b>	+	<b>Contre : 0</b>		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand

La Secrétaire de séance,  
Wendy LAFAYE

Le Maire,  
Olivier BIANCHI

